

# LE DECRYPTAGE DIRECT

# 2

**Vers un nouveau modèle de circulation automobile ?**

Au cœur de la crise sanitaire et alors que le sujet de la pollution atmosphérique fait l'objet de nombreux constats et débats, Direct Assurance souhaite apporter un décryptage sur le sujet des Zones à Faibles Émissions (ZFE).

Le leader de l'assurance automobile en direct est en effet soucieux d'accompagner ses clients alors que les mesures ZFE laissent présager, à moyen terme, un nouveau modèle de circulation automobile.

L'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu important de santé publique. Des études sanitaires menées par l'OMS et par Santé Publique France ont montré que la pollution de l'air était le premier facteur d'impact environnemental sur la santé. La prise de conscience est désormais nationale et les français deviennent coutumiers des restrictions accompagnant les pics de pollution dans leurs villes avec l'arrivée des beaux jours. Une situation qui se présentera et se répétera probablement dans les semaines à venir, avec des mois d'été qui s'annoncent déjà très chauds.

« Nous avons une responsabilité : celle d'accompagner le million de clients qui nous font confiance. Lorsque des décisions législatives sont de nature à impacter la vie des automobilistes, nous devons répondre présents et être force de propositions », explique Olivier Mariée, Président-directeur général de Direct Assurance.

## État des lieux des objectifs qui devraient être mis en place dans les grandes villes à horizon 2030

La loi d'orientation des mobilités et les nouveaux malus écologiques ont accéléré le déploiement des Zones à Faibles Émissions, en rendant obligatoire leur mise en œuvre, d'ici le 31 décembre 2020, pour les communes et intercommunalités qui dépassent « de manière régulière » les normes de qualité de l'air.

**L'objectif est de pousser les automobilistes à des changements d'usage pour préserver l'environnement tout en leur permettant de faire des économies. 23 métropoles françaises vont s'engager dans les Zones à Faibles Émissions, représentant 17 millions d'habitants (Aix-Marseille-Provence, Clermont Auvergne Métropole, Fort-de-France, Grand Lyon, Grenoble-Alpes Métropole, etc.).**

Dans les faits, seule la ville de Paris dispose d'une Zone à Faibles Émissions opérationnelle pour tous types de véhicules.



## Zones à Faibles Émissions TOUR DE FRANCE DES MESURES

PRÉVUES AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2021



● Véhicules particuliers (VP)

● Véhicules utilitaires légers (VUL) et poids lourds (PL)

### Métropole Rouen Normandie

● ●  
71 communes  
Interdiction de circulation des véhicules de livraison, dans le cadre de la mise en œuvre d'un premier périmètre de ZFE avant le 31 décembre 2020.  
Horizon 2025 : prévision d'extension des limitations aux véhicules des particuliers.

### Métropole européenne de Lille

● ●  
90 communes  
Sur 12 communes du centre de l'agglomération, circulation limitée progressive des véhicules utilitaires légers et poids lourds Crit'Air 4, 5 et sans vignette.

### Métropole du Grand Paris

● ● ●  
131 communes  
Interdiction de circulation de tous les véhicules Crit'Air 4, 5 et sans vignette.  
Horizon 2030 : circulation uniquement des véhicules Crit'Air 1

### Eurométropole de Strasbourg

● ● ●  
33 communes  
Interdiction de circulation de tous les véhicules sans vignette Crit'Air.  
Horizon 2025 : circulation uniquement des véhicules Crit'Air 1

### Grand Lyon

● ●  
59 communes  
Interdiction de circulation des véhicules utilitaires légers et poids lourds destinés au transport de marchandises non classés, Crit'Air 3, 4, 5.

### Grenoble-Alpes Métropole

● ●  
49 communes  
28 communes sont concernées par l'interdiction de circulation des véhicules utilitaires légers et poids lourds Crit'Air 4, 5 et sans vignette.

### Aix-Marseille-Provence Métropole

● ● ●  
92 communes  
Projet de création de la ZFE qui sera progressivement pour les professionnels puis les particuliers.

### Bordeaux Métropole

● ● ●  
28 communes  
Suspension et report de la création de la ZFE, malgré une étude démontrant les bienfaits pour la santé de la population, et malgré l'élaboration de scénarios qui auraient pu conduire jusqu'à une sortie du diesel dans le centre de Bordeaux à horizon 2030.

Derrière la capitale, quelques villes se distinguent néanmoins. Parmi les « élèves modèles », on peut citer l'**Eurométropole de Strasbourg**, qui propose un **calendrier de déploiement sur son réseau autoroutier pour tous types de véhicules** ayant comme objectif l'interdiction de la circulation des véhicules diesel en 2025 ou 2026. Cela commencera au **1<sup>er</sup> janvier 2021**, avec **l'interdiction de circuler pour les véhicules sans vignette Crit'Air**. Au 1er janvier 2022, interdiction des véhicules Crit'Air 5, et entre 2023 et 2030, interdiction des véhicules Crit'Air 4, 3 et 2 sur le territoire de l'Eurométropole.

### Accompagner la mobilité de demain...

Les territoires qui dépasseront les normes de qualité de l'air, après le 1<sup>er</sup> janvier 2021, disposeront d'un délai de deux ans pour instaurer une ZFE.

Pour beaucoup d'automobilistes, cela reste un principe lointain. Et pourtant, les changements environnementaux, sanitaires et réglementaires auxquels nous sommes confrontés, feront évoluer les modes de déplacements de toute la population, au premier chef desquels, les automobilistes.

« Si en pleine crise sanitaire le gouvernement a relancé une consultation publique sur les ZFE c'est qu'il pense que cette mesure peut être une réponse à un besoin de changement profond de nos modes de circulation automobile. Cette mesure va ainsi impacter des millions de véhicules selon des critères de pollution restant à définir. Notre rôle d'assureur est d'aider les Français à mieux appréhender les évolutions réglementaires et adapter leur mobilité en conciliant au mieux leur mode de vie, leur pouvoir d'achat et le respect de l'environnement. » conclut Olivier Mariée.

### ... avec des formules innovantes adaptées

Toujours plus proches des automobilistes, Direct Assurance a su accompagner chacun de ses clients en anticipant de manière agile, de nombreuses évolutions aussi bien économiques, technologiques et réglementaires, qu'environnementales et sociétales. Dans un monde où de nouveaux usages et de nouveaux modes de consommation s'ancrent de façon durable avec des attentes de personnalisation, d'instantanéité, de simplicité et de transparence, Direct Assurance s'adapte au quotidien pour proposer les meilleurs leviers possibles.

#### → Accompagner l'achat de véhicules en leasing.

Convaincu que le leasing est une solution d'avenir pour répondre aux mutations de l'achat automobile, **Direct Assurance a conçu en décembre 2019, une formule d'assurance adaptée, incluant la garantie « Perte Financière » en cas de perte totale du véhicule.** Cette formule répond originellement au constat de la hausse d'achats de véhicules en leasing en France. Une hausse probablement liée à la volonté de nombreux automobilistes de ne pas s'engager dans l'achat d'un véhicule dont la valeur pouvait décoller plus rapidement, voire ne plus répondre à de futures normes réglementaires et environnementales. Par ailleurs, le leasing peut trouver un écho particulièrement favorable en période de crise économique alors que le pouvoir d'achat des Français est mis à mal.



#### → Encourager une conduite plus responsable dès le "début de la vie d'automobiliste".

Direct Assurance a créé l'offre **YouDrive** : le premier contrat d'assurance auto commercialisé en France à être **basé sur le modèle du "Pay How You Drive" qui incite les jeunes conducteurs à conduire prudemment.**

Tel un véritable « coach » de conduite, YouDrive propose des conseils personnalisés à l'assuré sur ses points faibles, l'incitant ainsi au quotidien, à corriger ses éventuelles erreurs et à progresser. Sa prime mensuelle évolue ainsi en fonction du score de conduite réalisé le mois précédent, avec une réduction pouvant atteindre 50 % de la prime de base. 5 ans après son lancement, le taux d'accidentologie des assurés YouDrive est 20 % inférieur à celui des jeunes conducteurs.



#### → Favoriser l'économie circulaire avec les pièces de réemploi.

Pour la réparation d'une voiture après un sinistre, la loi impose au garagiste de proposer des pièces de réemploi. Cependant le réflexe est à créer, et **Direct Assurance agit auprès de son réseau de garages partenaires** car il existe un vrai bénéfice pour le client à la fois d'un point de vue économique mais aussi sécurité d'utilisation des pièces de réemploi. L'objectif : inciter les garages à s'inscrire dans cette démarche, tout en leur garantissant une marge financière nécessaire à leur activité.



\* Source TOMTOM France

### À propos de Direct Assurance

Direct Assurance est le leader français de l'assurance auto en direct et propose également des offres d'assurance moto et habitation. Aujourd'hui plus d'un million de clients lui font confiance. Pionnier depuis 1992, Direct Assurance est une filiale du groupe AXA.

#### CONTACTS PRESSE

Shadow Communication

Nina Djitli Chaumont - 06 62 94 86 84

[ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr](mailto:ninadjitlichautmont@shadowcommunication.fr)

Rachel Aline Diot - 06 67 01 73 61

[rachelalinediot@shadowcommunication.fr](mailto:rachelalinediot@shadowcommunication.fr)